

Le 16 décembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, CHAPOT, MONTET-FRANC, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame DUMAZET, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Création de deux nouvelles AP/CP

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Il ajoute que, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé la création puis l'actualisation d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- Travaux d'éclairage public – CPE
- Aménagement des Bords de Loire
- Aménagement Espace Camus
- Aménagement Ensemble Pasteur
- Travaux complexe sportif Roger Baudras
- Mise aux normes et sécurisation complexe de l'Envol
- Travaux groupe scolaire de Bouthéon
- Réfection des cours d'écoles
- Travaux d'étanchéité

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de créer deux nouvelles AP/CP :

- **Au programme 0337** relative à des travaux sur le terrain synthétique de Roger Baudras,
- **au programme 0338** relative à des travaux de chaufferies dans divers bâtiments municipaux.

Il précise que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « finances – personnel » le 12 décembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241217-2024-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de deux nouvelles AP/CP relatives aux travaux du terrain synthétique Roger Baudras ainsi qu'aux travaux de chaufferies dans divers bâtiments municipaux,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget 2025 sur les opérations concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à ces opérations telles que détaillées dans le tableau annexé, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 décembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Autorisation de programme					Crédits de paiement		Restes à financer
N°	Libellé	Votées (délibération précédente)	Révision exercice 2025	Votées sur l'exercice 2025	Crédits réalisés sur exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice 2025 (BP)	Exercice 2026 et au-delà
0337 Dépenses	Terrain synthétique Roger Baudras	0,00	0,00	600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
0338 Dépenses	Travaux de chaufferies	0,00	0,00	2 750 000,00	0,00	50 000,00	2 700 000,00